



## RÉFÉRENDUM SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

### REGROUPEMENT POUR LA MISE EN VALEUR DU SECTEUR DE LA RUE SAINT-LAURENT

Aux résidents et résidentes de la rue Saint-Laurent qui habitent entre la côte Hallé et la rue du Bord-de-l'Eau,

Il y a quelques semaines, les membres du Conseil d'administration de votre Regroupement ont été informés du désir de certains propriétaires de logements locatifs de type « Airbnb » de modifier le zonage d'une portion de la rue Saint-Laurent afin de permettre l'hébergement touristique de courte durée (31 jours et moins) au sein de notre quartier résidentiel.

Précisons que la Ville de Lévis a décidé, au printemps dernier, d'interdire l'hébergement touristique de courte durée dans tous les quartiers résidentiels de Lévis. Néanmoins, une procédure référendaire permet de ne pas appliquer le règlement si une majorité de citoyens de la zone ciblée s'exprime en défaveur de celui-ci.

Afin de prendre une décision éclairée sur le sujet, le Regroupement s'est informé auprès de plusieurs sources. Voici donc les éléments qui méritent d'être considérés avant d'aller voter le 27 août prochain (voir l'avis d'élection reçu par la poste) :

Permettre l'hébergement touristique de courte durée pourrait avoir des impacts négatifs sur la quiétude de la vie de quartier (fêtes, bruits, propreté des lieux, fréquences des déplacements, disponibilité des espaces de stationnements déjà rares...etc.). D'une autre part, on nous a partagé la crainte d'une possible dévaluation de nos maisons ainsi qu'une augmentation des frais d'assurances en cas de mauvais voisinage. Enfin, en ce contexte de pénurie de logements, il est discutable de se priver de résidences qui pourraient permettre à de nouveaux résidents de s'établir durablement dans notre quartier.

Bien entendu, nous comprenons que les propriétaires de ses résidences aimeraient pouvoir disposer du revenu provenant de la location de ces propriétés.

En somme, **compte tenu des éléments mentionnés, le Regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue Saint-Laurent juge qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages à permettre l'hébergement touristique de courte durée.** Nous vous recommandons donc de voter en faveur du règlement municipal.

Puisque l'issu du vote du 27 août aura un impact durable sur notre quartier, nous vous recommandons vivement d'aller voter. Les absents ne seront pas comptabilisés et n'auront aucun impact sur l'issu du vote.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre page Facebook ainsi qu'à visiter le [www.ruesaintlaurent.org](http://www.ruesaintlaurent.org). Vous y trouverez notamment tous les hyperliens nécessaires vers la documentation sur le sujet.

**Marc-André Boucher**  
Responsable des communications

